

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
34	25	27
		Dont procurations 02
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
27	00	00

### Séance du vendredi 26 avril 2013

L'an deux mille treize et le vingt six avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Elise JEAN-BAPTISTE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Joseph Armand BRAY, Jean-Luc GRABIN, Eric JULAT, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

**Absents :** MM. Lucien LAFONTAINE, Marie-Louise BROCHE, Victorien QUIMBERT, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE.

**Absents excusés :** MM. Chantal LAPERDRIS, Marinette TORPILLE.

**Procurations :** MM. Chantal LAPERDRIS et Marinette TORPILLE ont respectivement donné procuration à MM Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE et Eric JULAT.

Date de la convocation  
17/04/2013  
Date d'affichage  
17/04/2013

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*  
FINANCES  
\*\*\*\*\*

Réaménagement du sentier  
pédestre  
Fond Duclos - AN BA SO

Président de Séance :  
Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :  
Marilyne MARMOT-CHAUVET

### AMENAGEMENT DU SENTIER PEDESTRE DE FOND DUCLOS « AN BA SO »

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Annette CATAYEE – 8ème Adjoint au Maire – Elue déléguée au Tourisme, informe l'assemblée que la ville de Schœlcher a fait réaliser en 2011 par l'Office National des Forêts, à l'initiative de l'Office de Tourisme, une étude de faisabilité en vue de l'aménagement de sentiers pédestres très fréquentés par les randonneurs :

- Le sentier de Terreville : liaison entre le Monastère de Notre-Dame du Mont des Oliviers et le Tombeau des Anglais) ;
- Le sentier « AN BA SO » : liaison entre le haut de Fond Lahaye et une cascade appelée « An ba so » de la forêt Départementalo-Domaniale.

Cette étude a permis d'identifier les contraintes foncières et les aménagements préalables, nécessaires à l'exploitation et à la promotion touristique de ces sentiers.

Le coût global et prévisionnel de l'opération comportant le règlement des servitudes de passage et les travaux d'aménagement des deux sentiers, s'élève à deux cent quarante sept mille six cent soixante cinq euros hors taxes (247 665.00 € HT).

La répartition prévisionnelle du plan de financement du sentier « AN BA SO » est le suivant :

Financements	Montant HT	%
<b>Financements publics sollicités</b>		
Contrepartie publique nationale	10 769.55 €	15 %
<b>Financement européen LEADER (FEADER)</b>	<b>61 027.45 €</b>	<b>85 %</b>
Sous-total financements publics	71 797.00 €	100 %
<b>Financements privés</b>		
Autofinancement du maître d'ouvrage		
<b>TOTAL Général = Coût du projet</b>	<b>71 797.00 €</b>	<b>100%</b>

La ville de Schœlcher pourrait bénéficier d'un financement des fonds européens au titre du FEADER, sur la mesure LEADER pour la réalisation de ce chantier.

Vu l'avis favorable de la Commission des « Affaires Economiques » sur cette opération le 05 décembre 2011 et la Commission des « Finances » le 15 mars 2013.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Annette CATAYEE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le financement de cette opération, tel que détaillé dans le plan de financement présentés ci-après :
 

Contrepartie publique :	10 769.55 €
<b>FEADER (Leader) :</b>	<b>61 027.45 €</b>
<b>Total Général Hors Taxes</b>	<b>71 797.00 €</b>
- de prendre en charge la différence entre les subventions octroyées et le coût réel de l'opération
- d'autoriser Monsieur le Maire :
  - à solliciter l'aide du Fonds Européens FEADER - « LEADER », en complément du financement de l'opération tel que présenté ci-dessus
  - à signer une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de la ville de Schœlcher et l'Office National des Forêts, pour l'assister sur cette opération.

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le

Le Maire

Luc CLEMENTE

